

Projet de Délibération

D 39

Crédit de CHF 660'000.- destiné à la réfection du revêtement du quai intérieur de Port Choiseul et des cheminements piétons

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix le 16 août 2023, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu la nécessité de remplacer le revêtement de la zone intérieure du port de Port-Choiseul afin d'optimiser son entretien,

vu le rapport de la commission Aménagements et Transports du 19 septembre 2023,

vu le rapport de la commission des Finances, administration et économie 5 octobre 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstentions,

1. De réaliser les travaux relatifs à la réfection du revêtement à l'intérieur du port de Port-Choiseul et des cheminements piétons.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 660'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 660'000.- au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 660'000.-.